

204 - Elle demande la dissolution du mariage parce que son mari est alcoolique.

La question

Voici une femme musulmane qui vit avec un mari alcoolique qui la frappe durement et a même tenté de la tuer. Il l'a boycottée pendant quatre mois. Il existe des témoins qui ont constaté les traces des coups. Elle a demandé à l'imam de la communauté musulmane du pays de dissoudre son mariage grâce au remboursement de la dot. L'imam lui a demandé d'écrire les causes de la demande. Ce qu'elle a refusé, sous prétexte qu'il lui faudrait écrire tout un livre pour ce faire. Son mari s'est maintenant déplacé hors du pays en l'abandonnant. Que devrait elle faire?

La réponse détaillée

Premièrement, si la description faite dans la question est conforme à la vérité, elle impliquerait une leçon à méditer concernant la façon dont le péché peut détruire un foyer, dissoudre une famille et déchirer un groupe. Ceci fait partie des effets néfastes du péché. Aussi le devoir de tout musulman est-il de se repentir devant Allah et d'abandonner les péchés et actes de désobéissance.

Deuxièmement, il est curieux que cette sœur hésite à écrire les causes de sa demande de divorce. Elle doit en fait accepter la demande allant dans ce sens. En quoi cela lui porterait préjudice ?

Troisièmement, si le détenteur de l'autorité au sein de ladite communauté estime le maintien du lien conjugal inopportun, il doit faire procéder à une dissolution à l'amiable.

Nous demandons à Allah de protéger nos foyers et ceux des musulmans contre les troubles apparents et cachés et d'améliorer nos conditions de vie à tous.